



Prestation compensatoire sur 8 ans

Par **franisa**, le **06/03/2016** à **18:44**

Bonjour,
suite à notre divorce
mon ex me doit un capital pour prestation compensatoire qui sera réglé par mensualités sur 8 ans.
puis je me remarier durant ces 8 ans sans pour autant perdre ou modifier les mensualités.
je précise ce n est pas une rente mais un capital a regler sur 8 années.
merci pour votre reponse
cdt